



Calendrier 2023



LÉGENDE

POUR LES RÉSIDENCES

- Le VENDREDI, aux deux semaines, collecte des bacs de déchets et de recyclage
 - Tous les VENDREDIS, collecte du compost (du 5 mai au 10 novembre, ainsi que le 14 et 28 avril)
 - Collecte des encombrants* (gros rebuts), en plus des bacs de déchets, de recyclage et de compost
- *Ce qui se trouve dans une remorque ne sera pas ramassé. Tout doit être au sol. La quantité maximale ramassée est l'équivalent de 6' x 6'.

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

(les dates soulignées dans le calendrier)

POUR LES COMMERCES

- Tous les MERCREDIS, collecte conteneur de déchets
- Aux 2 semaines, les MERCREDIS, collecte conteneur de recyclage

Le rendez-vous – Novembre 2023

Extrait du procès-verbal du **lundi 2 octobre 2023**,

Formant le quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne. Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, conseiller poste #1, Pierre Côté, conseiller poste #2, Marie-Lyne Landry, conseillère poste #3, Éric Allard, conseiller poste #4, Karina Poudrier, conseillère poste #6. Absente : Maureen Landry, conseillère poste #5. Valérie Aubin, directrice générale / greffière-trésorière, ainsi que Gaby Tessier, inspecteur sont également présents.

À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.

DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES **FONDATION JEAN-PIERRE DESPINS :**

Considérant la levée de fonds de la fondation médicale JP Despins 2023 par un souper-bénéfice le 21 octobre prochain à l'école la découverte ;

Considérant que la levée de fonds a pour mission d'aider trois causes majeures : le bien-être des enfants, la santé de nos proches et la sécurité des aînés;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser l'achat de 2 billets au coût de 160\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

DEMANDE SUBVENTION MARCHÉ DE NOËL ;

Considérant la demande du Comité de développement sociaux économique du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil afin de contribuer financièrement à l'évènement le Marché de Noël 2023 ;

Considérant que pour la 3^e édition le comité désire grossir l'évènement en passant à 20 artisans plutôt que 15 l'an passé ;

Considérant que l'édition de 2022 a attiré 500 personnes et que 1000 participants de plus de l'an passé sont attendus ;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Pierre Côté et résolu d'autoriser un montant de 2500\$ pour la 3^e édition du Marché de Noël et offrir les photocopies pour les dépliants et affiches pour une valeur de 1 500\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

ADMINISTRATION ;

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1;

**RÈGLEMENT 482.2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 374-2009
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement numéro 482-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement numéro 374-2009 et 423-2016 sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} août 2016, le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 est établi à 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone. Cependant, considérant les années passées depuis cette dernière révision et l'évolution normale des dépenses des centres d'appels d'urgence 9-1-1, il est apparu opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande que le règlement modifiant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté au plus tard le 10 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE toute municipalité locale doit adopter et transmettre au ministre un règlement nécessaire à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement selon l'article 244,70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

ATTENDU QUE ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

Sur proposition de Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu par le conseil municipal de la Municipalité de la

Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil d'adopter le règlement no 482.2023 qui remplace le règlement 423-2016 décrétant

l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Le rendez-vous – Novembre 2023

RÈGLEMENT 482.2023 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 423-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit:

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par:

«**Client**»: une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

«**Service téléphonique**»: un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes:

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe "client". du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b) du paragraphe "service téléphonique" du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

« 2a. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits de tabac, les articles pour les fumeurs et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui le précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près d'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14). »

3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

4. Le présent règlement abroge le règlement 423-2016 et entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 2 octobre 2023

Stéphane Dionne
maire

Valérie Aubin
Directrice générale et greffière-trésorière

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS;

POLITIQUE 483-2023

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-21 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

Le rendez-vous – Novembre 2023

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

ATTENDU QU'en 2022, la Municipalité employait, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

ATTENDU QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée à la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ;

Sur proposition de Marie-Lyne Landry, appuyée par Éric Allard

Adopté à l'unanimité des conseillers et conseillères

LA POLITIQUE 483-2023 CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU BON-CONSEIL, PAROISSE CHAPITRE I - APPLICATION ET INTERPRÉTATION EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ:

Il est proposé par Pierre Côté, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter la politique de confidentialité de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse s'engage à déployer les moyens nécessaires afin de protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels.

Cette politique vous concerne. Elle décrit la manière dont nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels. Elle explique aussi comment vous pouvez demander l'accès à ces renseignements ou les faire rectifier, lorsque cela est nécessaire. Lorsque vous nous fournissez des renseignements personnels via notre site Web après avoir pris connaissance de cette politique, vous consentez à ce que nous les utilisions et communiquions de la manière décrite.

COMMENT :

Lorsque vous naviguez sur notre site Web ou communiquez avec nous, nous recueillons certains renseignements qui vous concernent et qui nous permettent de vous identifier.

QUOI :

Nous recueillons des renseignements qui permettent de vous identifier, des renseignements d'achat et des renseignements concernant votre utilisation de nos services.

POURQUOI :

Pour mieux vous servir, répondre à vos questions, traiter vos demandes et administrer notre site Web.

Qui d'autre : des fournisseurs qui nous aident à traiter des paiements ou à communiquer avec vous auront accès à certains renseignements.

OÙ :

Nous sommes situés au Québec, mais certains de nos fournisseurs peuvent avoir accès à vos renseignements à l'extérieur du Québec.

VOS DROITS :

Vous avez le droit de demander l'accès ou la rectification de ces renseignements en nous écrivant.

VOTRE CONSENTEMENT :

Vous avez le droit de retirer votre consentement en tout temps, mais cela peut nous empêcher de continuer à vous servir.

Qu'entend-on par « renseignement personnel » ?

Un « renseignement personnel » peut, à lui seul ou avec d'autres informations, permettre de vous identifier, de vous localiser ou d'entrer en contact avec vous.

Comment recueillons-nous vos renseignements personnels ?

Nous recueillons vos renseignements personnels lorsque vous :

- Téléphonnez afin d'obtenir des services municipaux et que certains renseignements sont nécessaires au traitement de votre demande ;
- Envoyez un courriel pour les mêmes motifs ;

- Remplissez un formulaire dans le cadre d'un programme de subvention, d'une demande de permis ou d'un certificat ;
- Procédez à une inscription pour une activité.

Quels renseignements recueillons-nous et pourquoi?

Nous recueillons les renseignements personnels nécessaires à la fourniture des services que nous offrons et à la conduite de nos activités. Ceux-ci sont utilisés notamment pour :

- vous fournir les services offerts par les différents services municipaux;
- communiquer avec vous au moyen desdits renseignements;
- traiter votre candidature aux postes que nous affichons;
- améliorer les services que nous offrons;

Lorsqu'un renseignement personnel est demandé, une mention est faite à savoir si vous êtes dans l'obligation ou non de le fournir et de l'impact d'un refus.

À qui communiquons-nous vos renseignements personnels?

Nous ne louons, ni ne vendons, ni n'échangeons les renseignements personnels (par exemple le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, numéros de cartes de crédit, etc.) que nous recueillons. Nous communiquons à des tiers vos renseignements personnels à votre demande ou avec votre consentement. Nous pouvons également transmettre à des tiers des renseignements personnels, sans votre consentement dans certains cas prévus par la Loi. Dans le cadre de nos activités, nous pouvons également avoir à confier des renseignements personnels à des tiers mandatés pour exécuter certaines tâches en notre nom. Dans un tel cas, nous employons tous les moyens appropriés pour que ceux-ci soient collectés, utilisés, conservés et détruits d'une manière respectant le cadre réglementaire auquel nous sommes assujettis.

Où vos renseignements sont-ils hébergés?

Nous hébergeons et traitons vos renseignements personnels au Québec. Dans certaines circonstances, ils peuvent être hébergés à l'extérieur du Québec, là où nous engageons des fournisseurs de services tiers.

Vos renseignements personnels pourraient être communiqués dans des pays autres que votre pays de résidence, lesquels peuvent avoir des règles de protection des renseignements personnels différentes. Ils sont soumis aux lois du pays dans lequel ils se trouvent et peuvent faire l'objet d'une communication aux gouvernements, aux tribunaux ou aux organismes d'application de la loi ou de la réglementation du pays en question. Toutefois, nos pratiques concernant vos renseignements personnels demeurent en tout temps régis par cette politique et les lois québécoises applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Combien de temps conservons-nous vos renseignements personnels?

Nous conserverons vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire aux fins décrites dans cette politique, pour nous conformer à nos obligations légales, régler les différends et conclure des ententes avec nos clients ou partenaires. Nous supprimons les renseignements personnels obsolètes ou inutiles, par exemple, si vous nous indiquez que vous cessez d'utiliser définitivement nos services. Vous pouvez en tout temps demander la rectification ou la suppression de renseignements, en [apprendre plus ici](#)

Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?

Mesures

Nous avons mis en place des mesures de protection physiques, administratives et techniques pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels que nous détenons, notamment pour prévenir les accès non autorisés.

Nos serveurs sont également gérés par un tiers spécialisé.

En cas d'incident impliquant des renseignements personnels, nous avons un plan. Il prévoit que nous aviserons les autorités et les personnes concernées lorsqu'un tel incident présente un risque de préjudice sérieux et que nous mettrons en place des

mesures pour limiter les conséquences négatives.

Limitation des accès

Seul le personnel autorisé et qualifié ayant besoin de consulter vos renseignements personnels dans l'exercice de ses fonctions y a accès. De plus, les comptes employés et l'accès aux serveurs sont soumis à la double authentification.

Le rendez-vous – Novembre 2023

Avertissement

Toutefois, aucune mesure de sécurité n'est absolue ou entièrement garantie. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sécurisée (par exemple, si vous pensez que la sécurité des renseignements que vous nous avez fournis a été compromise), veuillez nous contacter immédiatement.

Quand est-ce que cette politique ne s'applique pas?

Cette politique ne s'applique pas aux sites Web exploités par des tiers sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Si vous suivez un lien vers un site tiers (par exemple, pour vous inscrire à un événement), la politique de confidentialité de ce site tiers s'appliquera.

Nous ne sommes pas responsables de leurs politiques, procédures ou pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces politiques avant de soumettre des renseignements personnels à ces sites tiers.

Quels sont vos droits concernant les renseignements personnels?

Accès, suppression et rectification

Vous pouvez accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet et, s'il y a lieu, demander des rectifications, selon ce que la loi permet ou exige. Vous pouvez aussi demander la suppression d'un renseignement périmé ou non justifié, ou formuler par écrit des commentaires.

Toutefois, pour que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient exacts et à jour, veuillez nous informer sans tarder de tout changement.

À votre demande, et à moins que cela ne soulève des difficultés pratiques sérieuses, nous pouvons vous communiquer un renseignement personnel informatisé dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Retrait de votre consentement

Vous pouvez également retirer votre consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels recueillis. Par contre, il se pourrait que nous ne soyons plus en mesure de vous offrir certains services.

Pour exercer vos droits, écrivez-nous à l'adresse direction@paroissenbc.ca

Pour en savoir plus sur les droits que vous confèrent les lois québécoises qui protègent votre vie privée, consultez les liens suivants : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/loi-25-nouvelles-dispositions-protégeant-la-vie-privee-des-quebecois-certaines-dispositions-entrent-en-vigueur-aujourd'hui-43212>

Comment nous contacter ?

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de cette politique ou de la protection de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec un Responsable de la protection des renseignements personnels aux coordonnées suivantes : Valérie Aubin directrice générale 819-336-5374

Responsable de la protection des renseignements personnels

Notre responsable de la protection des renseignements personnels s'occupe de répondre aux demandes d'accès ou de rectification, d'information et à toute plainte que vous pourriez avoir relativement à nos pratiques à l'égard de vos renseignements personnels

Allons-nous mettre à jour cette politique?

Si nous apportons des changements importants à cette politique, par exemple, pour nous conformer aux nouvelles exigences de la loi, nous vous aviserons un mois à l'avance afin que vous puissiez faire un choix éclairé quant à votre utilisation de nos services. Nous mettrons la nouvelle version à votre disposition sur le site Web, en indiquant la date de la dernière mise à jour. Si vous nous avez fourni vos coordonnées, nous vous transmettrons un avis de modification.

ACHAT VPN :

Considérant qu'afin de se conformer aux nouvelles exigences pour la confidentialité et protection des renseignements professionnels lorsque nous devons travailler à distance;

Considérant que l'embauche d'une nouvelle ressource qui a à travailler à distance les dossiers d'ingénierie de la municipalité ;

Considérant l'importance de faire des sauvegardes sécurisées des données et protéger les renseignements personnels et confidentiels que détient la municipalité;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser l'achat et l'installation du logiciel VPN sur les ordinateurs qui serviront à faire le travail à distance, ainsi que la sauvegarde au coût de 2 965.95\$ plus taxes. Que le montant sera pris à même le surplus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

PANNEAU D’AFFICHAGE A L’ÉGLISE;

Considérant que la municipalité ne se sert plus du panneau d’affichage à l’église;

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu d’aviser la fabrique qu’on ne l’utilisera plus et qu’ils pourront désormais s’en servir.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

CADET 2024;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d’aviser la Sûreté du Québec qu’on désire poursuivre le programme des cadets pour 2024.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

PAPETERIE 2024 ;

Considérant que l’on doit renouveler la papeterie pour 2024;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Pierre Côté et résolu d’autoriser l’achat de 1000 formulaires de comptes de taxes 2024. D’autoriser un montant de 540.38\$, plus taxes. Qu’un acompte de 50 % soit versé immédiatement et la balance en 2024 lors de la livraison.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

COMITÉ INCENDIE ;

FACTURE INCENDIE AU 31 JUILLET 2023 ;

Considérant la facture incendie au 31 juillet 2023 au montant de 19 823.32 \$

- Dépense de la Paroisse à 100% (salaire pompiers, feu installation électrique et début incendie 10^e rang Wendover) 7 309.79\$

- Dépense de la Paroisse selon l’entente incendie au % du RFU 36.53%

(crédit bail Aprias, essence, internet, remises salaires pompiers pratique -Revenu entraide - Ste-Brigitte) 12 513.53\$

Total facture : 19 823.32\$

En conséquence, il est proposé par Eric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d’autoriser le paiement de juillet 2023 pour un paiement total de 19 823.32\$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

VOIRIE ET URBANISME

CHEMIN QUATRE-SAISONS – DES SERRES – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2;

Considérant la demande de paiement pour les travaux réalisés en date du 1^{er} octobre 2023 par Smith Asphalte inc. pour le projet de réfection des Chemins des Serres et Quatre-Saisons ;

Considérant la facture reçue de 534 522.49\$, taxes incluses ;

Considérant que, conformément au devis, une retenue de 10% est appliquée ;

Considérant que la surveillance a été effectuée par la firme Ostrada et qu’il nous recommande de procéder au paiement de 481 070.24\$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d’autoriser le paiement recommandé par la firme Ostrada soit un montant de 481 070.24\$, taxes incluses pour les travaux réalisés en date du 1^{er} octobre 2023.

Adoptée à l’unanimité des conseillers et conseillères présents.

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET ENTRETIEN ROUTE LOCAL (SUBVENTION DU DÉPUTÉ) :

Considérant que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Le rendez-vous – Novembre 2023

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Éric Allard, appuyée par Karina Poudrier et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil approuve les dépenses d'un montant de 12 500\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

LOISIRS :

CAMP DE JOUR – ENFANTS BESOINS PARTICULIERS;

Considérant lors de la semaine de relâche et du camp de jour 2023, le service des loisirs du Village de Bon-Conseil offre des services d'accompagnement 1 pour 1 ont été offerts à 5 enfants habitant à la Paroisse ;

Considérant que la municipalité ne peut refuser un enfant ayant des besoins particuliers à un camp de jour ;

Considérant qu'on s'est déjà engagé envers la ville de Drummondville à payer pour dédommager l'accompagnement pour ces enfants afin que le coût ne soit pas plus élevé pour les parents ;

Considérant que pour les 5 enfants ayant des besoins particuliers, le salaire des accompagnateurs incluant les DAS s'élevaient à 27 986.77\$

Considérant que les frais d'inscriptions réguliers pour les 5 enfants ont été chargés pour un montant de 3 375\$;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Pierre Côté et résolu d'accepter de payer les frais reliés aux enfants ayant des besoins particuliers lors de la semaine de relâche et camp de jour 2023 pour un montant de 24 611.77\$. Que ce montant sera imputé à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Marie-Lyne Landry et résolu de lever l'assemblée à 22h02.



Chorale enfants et ados pour Noël

Pour la **messe de 16h le 24 décembre** à l'église de Notre-Dame, nous avons besoin d'enfants et adolescents-tes pour former une chorale de jeunes pour Noël.

Tous les jeunes quelle que soit leur municipalité sont acceptés.

4 pratiques à 18h30 : les jeudis : 9 et 23 novembre
7 et 21 décembre

Donnez vos noms à **France Veilleux,**
avant le 6 novembre 819-473-4313



Club FADOQ Bon-Conseil

Voici le mois de novembre, collé au mois de décembre qui nous arrive à petits pas.

À tous les mercredis, les jeux vous attendent à la salle Fadoq.

Vous avez 2 tables de billard à votre disposition en plus de tous les nouveaux jeux.

14 novembre, Pour tous, en collaboration avec l'Afeas, une spécialiste de la Caisse populaire viendra nous renseigner sur les arnaques, les fraudes, des courriels frauduleux etc... à 13h30 à la salle Fadoq.

N'oubliez pas le dernier mercredi du mois soit le 29 novembre, c'est le souper partage avec une contribution de 3\$ pour les membres Fadoq.

Vous apportez votre sandwich ou votre salade et le club vous fournit soupe, dessert et café ou thé.

Vous devez réserver 5 jours à l'avance auprès de Pierrette 819 336-5302.

Après notre souper, Nous aurons comme invité monsieur le Maire du village Sylvain Jutras.

Il nous parlera de comment il voit la municipalité, les projets qu'il avait au début de son mandat et les projets qui ont été réalisés...

Nous vous attendons en grand nombre. C'est votre municipalité!

8 novembre de 13h30 à 16 h 30 vaccination contre l'influenza, la Covid-19 et infections à pneumocoque...Sans rendez-vous.

Il nous manque toujours 3 personnes pour compléter notre conseil d'administration.

À mettre à votre agenda

17 décembre, dîner de Noël avec repas chaud, menu des Fêtes suivi d'un après-midi de danse. Des billets seront disponibles auprès des membres de la direction. Prix de présence.

Prix : 30 \$ et vous, membres Fadoq Bon-Conseil 25 \$.

Nous avons hâte de vous accueillir!

Réjeanne Comeau, présidente, 819 336-5052

Ainsi que votre conseil d'administration



Avant de cliquer, une pause s'impose

Desjardins veut vous sensibiliser à la Fraude et sécurité et vous inviter à la réflexion avant d'agir lorsque vous recevez une communication suspecte. Adoption et maintien de bons réflexes afin de mieux prévenir, reconnaître et signaler une fraude.

Pour plus de renseignements : www.desjardins.com/securite

Conférence le mardi 14 novembre 2023 à 13 h 30 à la salle de la FADOQ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Fraude et hameçonnage



Le but de cette conférence est de vous aider à détecter et prévenir les fraudes et comment réduire les risques. Qu'est-ce que l'hameçonnage, comment le reconnaître et quoi faire si vous en êtes victime.

Cette conférence est offerte gratuitement et présentée par des employés de la Caisse. Vous n'en n'avez pas entendu parler et vous êtes intéressés à y assister ?

Voici les coordonnées des personnes responsables pour plus d'information :

Réjeanne Comeau, FADOQ NDBC
819 336-5052

Jacqueline Demers, AFÉAS NDBC
819 336-3478

P.S. : Pour les gens de Saint-Cyrille-de-Wendover, nous planifions une rencontre pour vous via vos organismes.

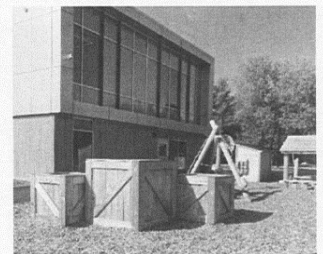
=====



Zone de jeux préscolaire à l'École Des 2 Rivières

La Caisse est fière d'avoir participé financièrement au projet de la zone de jeux préscolaire à l'école Des 2 Rivières de Saint-Lucien à la hauteur de 25 000 \$.

Sur la photo : Serge Barrette, directeur général de la Caisse, France Courtemanche, directrice de l'école ainsi que Gilles Provencher, président de la Caisse entourés de quelques écoliers de la maternelle.



.....

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

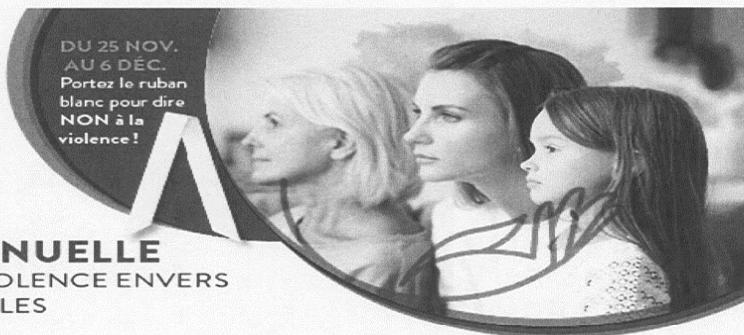


Afeas
ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET
D'ACTION SOCIALE

La force de l'égalité



DU 25 NOV.
AU 6 DÉC.
Portez le ruban
blanc pour dire
NON à la
violence!



CAMPAGNE ANNUELLE
POUR CONTRER LA VIOLENCE ENVERS
LES FEMMES ET LES FILLES

Journées d'action contre la violence faite aux femmes

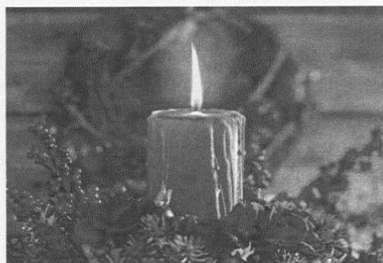
Depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre

Des hommes et des femmes de partout dans le monde unissent leurs voix pour dénoncer les actes de violence commis envers les femmes et les droits humains et rappelons qu'en 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies

proclamait le 25 novembre

« Journée Internationale pour l'élimination de la Violence à l'égard des femmes » _ et invitait les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à tenir des activités pour sensibiliser l'opinion publique à ce problème.

L'AFEAS souligne cette semaine en invitant la population à porter le ruban blanc en forme de « V » inversé pour dire « Non à la violence et à la maltraitance ».



INVITATION AUX MEMBRES **AU SOUPER DE NOËL**

Le vendredi 24 novembre 2023 à 17h30

Au local Afeas 1428,

route 122 (Hôtel de ville paroisse)

Il n'est pas trop tard pour réserver votre place

Vous avez jusqu'au 10 novembre

Pour plus d'informations merci de communiquer avec la soussignée.

Jacqueline Demers Secrétaire Afeas (819-336-3478)

Novembre 2023



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Ton bac de recyclage n'est pas un écocentre! Blitz de sensibilisation concernant l'utilisation judicieuse du bac vert

Drummondville, le 27 octobre 2023 – La MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et Récupération Centre-du-Québec annoncent le lancement d'une importante campagne au sujet des matières acceptées dans le bac de recyclage. La mise en œuvre de cette campagne découle de l'augmentation des contaminants observée dans les cargaisons de matières acheminées au centre de tri de la rue Saint-Roch Sud à Drummondville.

Sous le thème **Ton bac de recyclage n'est pas un écocentre!**, la campagne vise à bien distinguer les matières pouvant être déposées dans le bac vert de celles qui doivent plutôt être apportées à l'écocentre ou dans un point de dépôt autorisé. « Les bacs de recyclage font partie du paysage depuis plus d'un quart de siècle. Au fil du temps, on semble avoir perdu de vue qu'ils sont d'abord conçus pour recueillir le papier, le carton, le verre, l'aluminium et les emballages et bouteilles de plastique. La présente campagne se voudra donc un rappel de ce à quoi sert ce bon vieux bac vert! », a indiqué la préfète suppléante de la MRC de Drummond et mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham, Line Fréchette.

« Au cours des dernières années, la Ville de Drummondville a lancé de nombreuses initiatives dans l'objectif de réduire les déchets ultimes. Cette campagne s'inscrit tout à fait dans notre volonté de toujours faire mieux pour l'environnement, en complémentarité à tous les outils disponibles pour optimiser la gestion des matières résiduelles à la maison », a ajouté Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseillère municipale déléguée du conseil municipal à l'environnement.

« La présence de contaminants a un réel impact sur nos activités. Non seulement elle engendre des problèmes sur nos lignes de tri, mais certains contaminants, notamment des produits électroniques comme les blocs-piles, peuvent représenter un danger pour nos équipes. C'est pour ces raisons qu'il nous apparaît très important de soulever cet enjeu et d'inviter la population à maintenir ses bonnes habitudes quant au recyclage, tout en évitant de déposer dans le bac vert des matières qui n'y ont pas leur place », a souligné le directeur général de Récupération Centre-du-Québec, Daniel Lemay.

L'activité de lancement de campagne qui se tient aujourd'hui sera appuyée par un déploiement publicitaire dans les médias locaux ainsi que sur le Web. Un jeu-questionnaire avec des prix à gagner sera également mis en ligne sous peu dans l'application Web Gère ta poubelle. Celle-ci, rappelons-le, permet de savoir rapidement comment se départir de ses matières résiduelles et fournit des conseils pratiques ainsi que les dates des différentes collectes.

Les municipalités relaieront également le message auprès de leurs citoyens et citoyennes au moyen de leurs bulletins d'information, infolettres, panneaux d'affichage électronique et abribus.

.../2

2/...

La MRC de Drummond, la Ville de Drummondville et Récupération Centre-du-Québec remercient la population pour son soutien dans les efforts visant à réduire la quantité de contaminants présents dans les bacs de recyclage.

-30-

Information :

Jean Dufresne

Coordonnateur des communications
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 123
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca

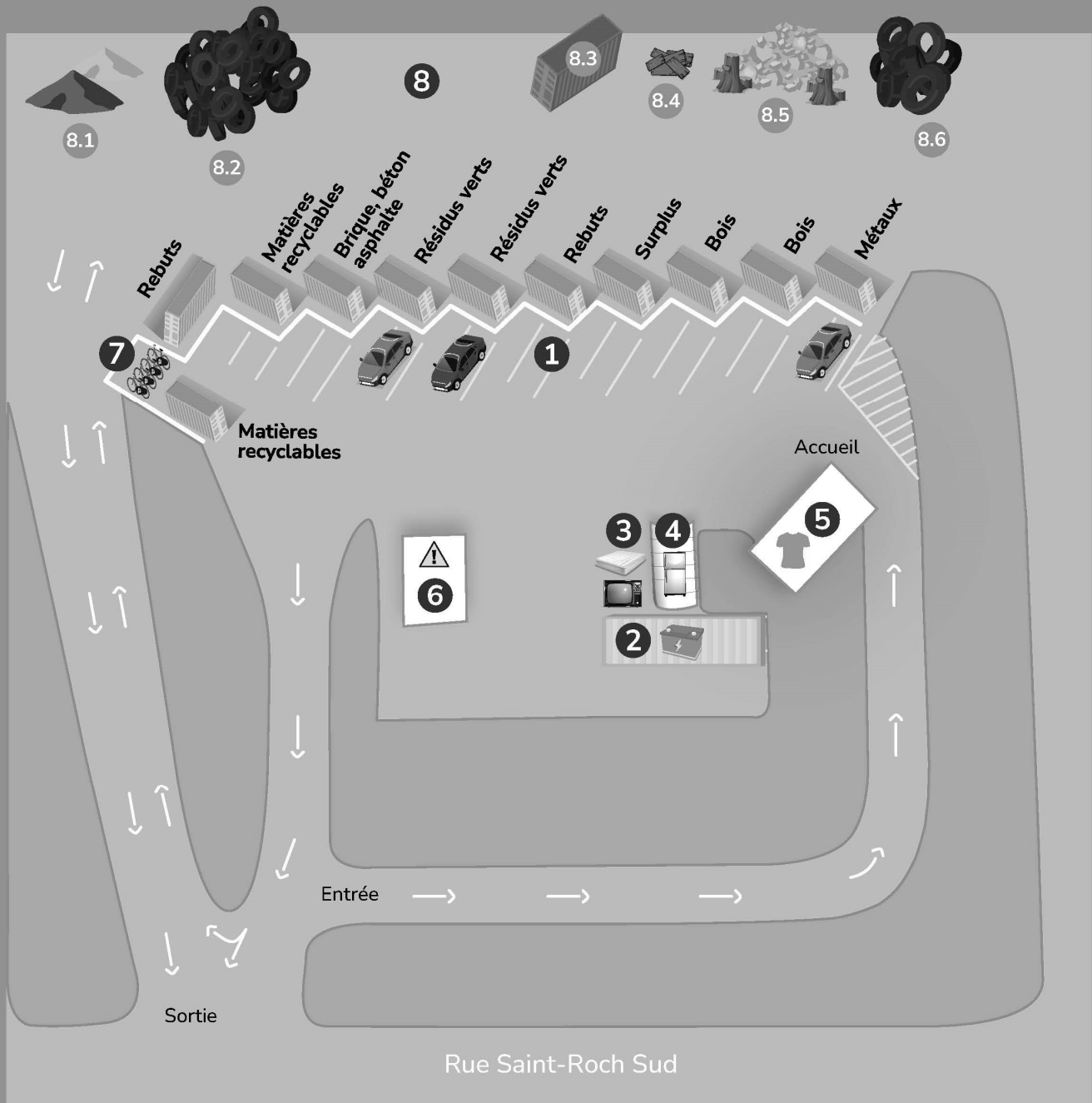
Anne-Elisabeth Benjamin

Conseillère en relations publiques
Service des communications
Ville de Drummondville
819 470-6678
abenjamin@drummondville.ca



AIDE-MÉMOIRE

! CLASSEZ VOS MATIÈRES AVANT VOTRE ARRIVÉE À L'ÉCOCENTRE POUR FACILITER VOTRE VISITE.



LÉGENDE

1 Dans les conteneurs

Métaux (morceaux de métal, d'aluminium, d'acier, de fonte ou appareils électriques en métal qui ne fonctionnent plus, tels qu'un grille-pain, une lampe, une cafetière ou autres)

Bois (meubles en bois non réutilisables, troncs et branches d'arbre de plus de 15 cm (6 po) de diamètre sans feuilles, morceaux de bois avec clous ou vis, mais rien de collé dessus)

Résidus verts (feuilles, branches de moins de 15 cm (6 po) de diamètre, herbe et plantes)

Brique, béton, asphalte

Rebuts (gypse, portes et fenêtres avec vitre, céramique, revêtement à clin, laine isolante, plancher flottant, MDF)

Matières recyclables (papier, carton, verre et contenants de plastique avec un triangle à l'intérieur duquel se trouve le numéro 1, 2, 3, 4, 5 ou 7) (Le numéro 6 n'est pas recyclable et va à la poubelle.)

Surplus (Ce conteneur peut contenir différents matériaux selon les besoins de la journée. Un responsable vous l'indiquera.)

2 Dans le conteneur maritime

Batteries d'automobile

3 À côté de l'abri Tempo

Appareils informatiques et électroniques (téléviseur, ordinateur, téléphone, système de son, etc.)

Matelas

4 Dans l'abri Tempo

Appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, distributeur d'eau, refroidisseur à vin, air climatisé)

5 Dans la bâtisse à l'accueil

Objets réutilisables (meubles, vaisselle, jouets, décorations, etc.)

Vêtements

Capsules Nespresso

Masques médicaux (jusqu'à indication contraire)

6 Sur les tables des produits dangereux

Produits dangereux *Bien identifiés et dans des contenants hermétiques. Sinon, ils seront refusés.*

Ampoules fluocompactes *Déposez dans une chaudière sur la table. Elles ne doivent pas être cassées.*

Fluorescents

Piles *Déposez dans une chaudière sur la table*

Bonbonnes de propane

Huiles usées

Peinture *Dans un contenant hermétique*

7 À côté des conteneurs

Bicyclettes

8 À l'arrière

8.1 Terre et sable

8.2 Pneus d'automobile

8.3 Pneus d'automobile avec jantes (dans le conteneur)

8.4 Bois traité

8.5 Roches et souches

8.6 Pneus de tracteur

Produits refusés

- Bardeau d'asphalte
- Produits industriels
- Sacs remplis de déchets
- Amiante
- Terre contaminée
- Résidus alimentaires

Véhicules refusés

- Camion cube
- Remorque de plus de 4,9 m (16 pi)

Le rendez-vous – Novembre 2023



NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS	
URGENCE ET SÉCURITÉ	
Urgence	9-1-1
Hôpital Ste-Croix (Drummondville)	819-478-6464
Hôpital Hôtel-Dieu (Athabaska)	819-357-2030
SERVICES LOCAUX	
Municipalité Paroisse Bon-Conseil	819-336-5374
Bureau de poste	819-336-2611
Caisse populaire	819-336-2600
Centre communautaire	819-336-3221
Pavillon du Centre communautaire	819-336-3854
Centre de la petite enfance	819-336-5452
C.L.S.C	819-474-2572
Commission scolaire des Chênes	819-478-6700
Comité de l'Emploi et Développement Bon-Conseil	819-336-3966
École Notre-Dame-du-Bon-Conseil	819-850-1622
Service de garde Bon-Conseil	819-850-1686
Presbytère	819-336-2163
SPAD (société protectrice des animaux de Drummond)	819-472-5700
Vestiaire	819-336-2113

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE

Lundi 15h à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Jeudi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

819-336-2744, poste 205

site : <https://notre-damedubonconseil.espacebiblio.ca/>

Facebook : Bibliothèque Bon-Conseil

Responsable : Judith Hébert

Assistante : Line Martel

HÔTEL DE VILLE

Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122

Téléphone : 819.336.5374 / Télécopieur : 819.336.2389

Valérie Aubin, dma - directrice générale / secrétaire-trésorière

direction@paroissendbc.ca

Gaby Tessier, inspecteur

inspection@paroissendbc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 / 13 h 00 à 16 h 00

SÉANCE CONSEIL 2023

16 janvier (3^e lundi)

13 février (2^e lundi)

13 mars (2^e lundi)

17 avril (3^e lundi)

8 mai (2^e lundi)

12 juin (2^e lundi)

10 juillet (2^e lundi)

14 août (2^e lundi)

11 septembre (2^e lundi)

2 octobre (1^e lundi)

13 novembre (2^e lundi)

18 décembre (3^e lundi)